



Le placement en famille d'accueil coûte quatre fois moins cher que le placement en institution.

Reporters / BSIP

Les 10 000 familles d'accueil du pays réclament encore et toujours un statut ainsi que le droit au congé parental.

C'est un long combat que les associations de familles d'accueil mènent depuis quinze ans, tant au nord qu'au sud du pays. Aujourd'hui dans le cadre d'un colloque à Bruxelles, demain à travers des actions pour sensibiliser le monde politique d'ici mai 2014.

«C'est bien simple, nous n'existons pas dans le Code civil qui définit pourtant la parentalité et le tutorat alors qu'une recommandation du Conseil de l'Europe demande à ses États membres de légiférer pour que les parents d'accueil puissent s'occuper aux mieux des enfants qu'ils hébergent», explique Jacques Falisse, vice-président de l'ASBL «La porte ouverte», association regroupant les familles d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Juste une question de reconnaissance, ce statut? Bien plus que cela selon ce parent d'accueil. *«La situation actuelle nous empoisonne la vie au quotidien. J'habite près de la frontière française et je suis censé demander l'autorisation au service de placement familial si je vais faire mes courses à Auchan avec l'enfant que j'accueille. Je ne peux pas choisir son école, signer son bulletin, l'autoriser à effectuer une sortie scolaire, ni l'emmener chez un médecin de ma propre initiative. C'est absurde. Ou bien nous sommes dans l'illégalité, ou bien nous perdons un temps précieux en démarches administratives. La demande d'un statut vise simplement à faciliter notre mission de parents d'accueil en nous autorisant, dans des situations bien circonscrites, à prendre des décisions qui répondent à l'intérêt de l'enfant. »*

Bien plus qu'une parenthèse

Il y a bien eu quelques tentatives pour accorder un statut aux parents d'accueil mais toutes ont trébuché sur la notion délicate et ultrasensible de l'autorité parentale. Et puis, il y a la révision annuelle : le placement est envisagé pour un an et reconduit par le juge chaque année. *«La plupart des placements se font pourtant sur le long terme, au moins une dizaine d'années. Certains magistrats ne convoquent même pas les parents d'accueil au moment de reconduire le placement. Donner un cadre juridique permettrait de considérer la période d'accueil comme faisant partie d'un projet de vie et non comme une parenthèse. »*

La bataille doit aussi être menée sur le front régional pour qu'à l'instar de la Flandre, la Fédération Wallonie Bruxelles fixe par décret les différents types de placement familial, les devoirs mais aussi les «pouvoirs» des parents d'accueil.

«Chaque année, il manque 200 familles d'accueil en Région wallonne. Madame Uytbroeck a bien organisé une campagne de sensibilisation mais la meilleure pub, c'est le bouche à oreille. Pour que des familles se proposent, il faut qu'il y ait une reconnaissance de la fonction de parents d'accueil. Mme Fonck avait mis en place le Conseil sectoriel de l'accueil familial où notre association avait sa place. Mme Uytbroeck y a mis fin, l'accueil familial est désormais une thématique du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse dont nous nous sentons exclus ». Philippe Courard, Secrétaire d'État aux familles, qui ouvrira le colloque «Actions fédérales pour l'accueil familial», a promis de relayer les attentes des familles d'accueil auprès des ministres concernées, Annemie Turtelboom (Justice) et Monica De Coninck (emploi).